



Procès-verbal de la 4<sup>ième</sup> **assemblée régulière** 2007-2008 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le lundi, 15 octobre 2007, à 10 h 30, au Club de golf Le Royal Papineau du Lac d'Argile au 65, chemin de Golf à Notre-Dame-de-la-Salette.

---

## **PRÉSENCES**

Monsieur Marc Carrière, président et préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais  
Madame Paulette Lalande, vice-présidente et préfet de la MRC Papineau  
Monsieur Michel Allard, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais  
Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau  
Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki  
Madame Sylvie Daigle, représentante du secteur citoyens, citoyennes  
Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge  
Madame Christine Émond-Lapointe, Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais, représentante du secteur éducation primaire-secondaire  
Madame Jocelyne Houle, conseillère à la ville de Gatineau  
Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC du Pontiac  
Monsieur Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea  
Madame Louise Poirier, conseillère à la ville de Gatineau  
Monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de l'Ange-Gardien  
Monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau  
Madame Marlène Thonnard, présidente de l'Université du Québec en Outaouais, représentante du secteur éducation supérieure, recherche et science  
Monsieur Normand Vachon, maire de la municipalité de Mayo  
Madame Lise Waters, présidente de l'URLSO, représentante du secteur culture, loisir, sport  
Monsieur Pierre Ricard, directeur régional du ministère des Affaires municipales et des Régions  
Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

## **ABSENCES**

Monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche  
Monsieur Denis Côté, président de l'IQAFF, représentant du secteur de la science  
Monsieur Aurèle Desjardins, trésorier et conseiller à la ville de Gatineau  
Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley

## **AUTRES PRÉSENCES**

Monsieur Jean Benoît, directeur général Outaouais, ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Madame Gisèle Bernard, responsable régionale du Conseil du statut de la femme  
Monsieur Marc Dubreuil, directeur régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Monsieur Jean Fink, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Faune)  
Monsieur Claude Landry, directeur régional d'Emploi-Québec

Monsieur Jeffrey MacHan, directeur régional du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Monsieur Laurent Massicotte, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Territoire)

Monsieur Lahouari Senouci, agent au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Madame Mélanie Aubut, agente d'Option Femmes Emploi

Monsieur Marc Boily, directeur de Développement économique Canada

Madame Stéphanie Boisvert, directrice d'Option Femmes Emploi

Madame Suzanne Dagenais, directrice de la planification stratégique de la ville de Gatineau

Madame Nicole Desroches, directrice générale du CREDDO

Madame Catherine Grenier, directrice générale de l'URLSO

Monsieur Jean-Marc Purenne, agent de développement à l'URLSO

Monsieur André Carrière, président de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake

Madame Denise Renaud de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake

Monsieur Charles Thériault, journaliste au Journal Le Droit

Monsieur Pierre Boucher, agent de développement de la CRÉO

Monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur de la Table Jeunesse Outaouais, CRÉO

Madame Suzanne Chicoine, agente de développement de la CRÉO

Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO

Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction de la CRÉO

Madame Manon Valois, adjointe administrative de la CRÉO

## 1.- OUVERTURE

Ayant constaté le quorum, le président, Monsieur Marc Carrière ouvre la séance à 10h35.

## 2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-07-08-98

Monsieur Jean Perras appuyé par  
Madame Christine Émond-Lapointe

propose l'adoption de l'ordre du jour en ajoutant quatre points : soit 5g – Lettre d'invitation au ministre Jean-Pierre Blackburn, 6c2 – Poste de directeur général adjoint à la CRÉO, 6g2 – Ministère des Transports du Québec – Volet I et 12e – Ministère des Transports du Québec – entente VHR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1.- Ouverture du Conseil d'administration
- 2.- Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 3.- Période publique de questions
- 4.- Adoption du procès-verbal de la rencontre du 13 août 2007 (décision)

- 5.- Rapport du président :  
Départ de Madame Christine Émond-Lapointe  
Départ de Monsieur Denis Côté
- a) Activités (information)
  - b)
    - 1 Table Québec-Régions (information)
    - 2 Motion de félicitations et de remerciements à la ministre Nathalie Normandeau (décision)
  - c) Appel public de candidatures – Conseil de l’Ordre national du Québec (information)
  - d) Dépôt des calendriers des assemblées 2007-2008 du conseil d’administration, de la Table Jeunesse Outaouais et de la Commission sur les ressources naturelles et le territoire public (information)
  - e) Diffusion d’une déclaration en prévention du suicide (information)
  - f) Correspondance (information)
  - \* g) Lettre d’invitation au ministre du Travail et ministre de l’Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Monsieur Jean-Pierre Blackburn (décision)
- 6.- Rapport du directeur général :
- a) Activités (information)
  - b) Adoption de l’évolution des dépenses des mois de juillet et août 2007 (décision)
  - \* c)
    - 1 Budget révisé 2007-2008 (décision)
    - 2 Poste de directeur général adjoint à la CRÉO (décision)
  - d) Tableau Fonds de développement régional (FDR) et ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés 2007-2008 (information)
  - e) Revue de presse (information)
  - f) Avis régional sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie (dépôt)
  - \* g)
    - 1 Entente administrative – Ministère des Transports – Projet de planification régionale du transport collectif sur le territoire de l’Outaouais (décision)
    - 2 Ministère des Transports du Québec - Volet I (décision)
  - h) Entente administrative – Ministère de la Famille – Plan régional d’accessibilité aux services de garde éducatifs (décision)
- 7.- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II – Rapport 2006-2007 (décision)
- 8.- Entente de mise en œuvre de la stratégie et du plan d’action du créneau d’excellence « Industrie de la langue » de l’Outaouais 2007-2012 (décision)
- 9.- Stratégie gouvernementale d’action en faveur des aînés du gouvernement du Québec (décision)
- 10.- Commissions régionales – rapport d’activités :
- a) Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau
  - b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters
    - 1 Modification de la composition de la commission (décision)
  - c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins
  - d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande

- e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Monsieur Denis Côté
  - 1 Modification des membres de la commission (décision)
  - 2 Algues bleu-vert (information)
  - 3 Matières résiduelles (information)
- f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière
  - 1 Nomination des officiers à la commission (décision)
  - 2 Échéancier – Avis régional au MDDEP – Aires protégées en Outaouais (décision)
  - 3 Entente MRNF – Révision du budget de l'exercice financier 2007-2008 pour les activités de la commission (décision)
  - 4 1<sup>er</sup> colloque régional sous le thème de « l'Aménagement écosystémique de la forêt feuillue en Outaouais » (décision)
  - 5 Mémoire CRÉO – « Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois » (décision)
  - 6 Journées portes ouvertes sur la forêt de l'Outaouais – 2<sup>e</sup> édition (décision)
- g) Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussièrès

11.- Comité régional – rapport d'activités :

- a) Comité des sentiers VHR, Madame Jocelyne Houle
  - 1 Projet pilote – Réserve faunique Papineau-Labelle (décision)

12.- Fonds de développement régional (FDR) :

Projets :

- a) Évaluation environnementale – Modernisation du traversier de Quyon (décision)
- b) Entente administrative soutenant le plan d'action sur la diversification des choix professionnels des filles et des femmes notamment dans les métiers non traditionnels et les professions d'avenir (2007-2008) (décision)
- c) Besoins des familles de l'Outaouais en services de garde – Phase II (décision)
- d) VHR – Bonification de l'entente CRÉO-URLSO (décision)
- e) Ministère des Transport du Québec – entente VHR (décision)

\*

Entente spécifique agroalimentaire :

- f) Incubateur agroalimentaire – Phase VI (décision)

13.- Fonds régional d'investissement Jeunesse (FRIJ) :

Actions jeunesse structurantes :

- a) Diversification des choix professionnels (décision)
- b) Secondaire en spectacle et Rendez-vous Panquébécois (RVPO) (décision)
- c) Jeux du Québec Gatineau 2010 (décision)
- d) Ateliers-conférences l'ART et l'ÈRE (décision)
- e) Festival jeunesse Outaouais (décision)
- f) Plan d'action des Tables jeunesse locales (décision)

- 14.- Présentation du Plan d'action régional 2007-2008 d'Emploi-Québec Outaouais – Monsieur Claude Landry, directeur régional d'Emploi-Québec et Monsieur Michel Allard, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais
- 15.- Levée de l'assemblée

### 3.- PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

Monsieur André Carrière, président de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake demande la parole. Il demande au président de la Table des préfets qu'elle est la prochaine étape considérant que le BAPE a rejeté le projet de méga-dépotoir à Danford Lake et qu'il met à la disposition du comité sur les matières résiduelles des rapports constructifs pour la recherche de méthodes plus modernes.

### 4.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 13 AOÛT 2007

CA-07-08-99

Madame Louise Poirier appuyée par  
Monsieur Normand Vachon

propose l'adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 13 août en effectuant quelques corrections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.- RAPPORT DU PRÉSIDENT

Départ de Madame Christine Émond-Lapointe :

Le président, Monsieur Marc Carrière annonce le départ de Madame Christine Émond-Lapointe, représentante de la société civile au poste Éducation primaire et secondaire et lui remet une plaque ainsi qu'une lettre témoignant toute la considération des membres pour son investissement personnel dans la CRÉO.

Départ de Monsieur Denis Côté :

Monsieur Carrière informe les membres que Monsieur Denis Côté, représentant de la société civile au poste de Protection de l'environnement aménagement du territoire et transport quittera son poste en décembre 2007.

#### a) **Activités :**

Le président, Monsieur Marc Carrière, fait le résumé de ses activités.

Le 31 août dernier, il a rencontré le caucus des députés de l'Outaouais pour faire le point sur les dossiers en cours et notamment du financement des commissions sur les ressources naturelles et le territoire.

Le 27 septembre 2007, conférence de presse avec le ministre Benoît Pelletier ainsi que le député de Hull, Monsieur Roch Cholette pour annoncer l'augmentation du budget de la CRÉO de 57,7 %.

Cette même journée, il a rencontré le député et responsable du Secrétariat à la jeunesse, Monsieur Tony Thomassi avec les membres de la Table Jeunesse Outaouais. Ensuite, une rencontre a eu lieu avec les intervenants en vue de déposer une autre demande de reconnaissance auprès de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'obtention au Cégep de l'Outaouais d'un Centre collégial de transfert de technologies en développement durable et en aménagement du territoire (CCTT).

Le comité administratif a procédé à l'évaluation du directeur général de la CRÉ.

Il a accompagné le 27 août dernier la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parc du Québec, Madame Line Beauchamp lors de sa visite dans l'Outaouais concernant les algues bleu-vert.

Le 10 août 2007, allocution à la conférence de presse pour l'inauguration officielle de la Route Verte en Outaouais.

Le 2 octobre 2007, allocution à la conférence de presse pour le lancement d'une Foire en économie sociale qui aura lieu le 12 octobre à Gatineau.

Au début de septembre, Monsieur Carrière s'est rendu en Finlande avec les présidents des CRÉs de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Québec afin de visiter des installations de transformation de la biomasse forestière. Les trois présidents travailleront de concert en vue d'obtenir un créneau d'excellence en biomasse.

Le 20 septembre 2007, il a fait une présentation au Congrès de l'Union des municipalités du Québec concernant le développement durable dans la prise de décisions.

**b) 1 Table Québec-Régions :**

Le 13 septembre, il a assisté à une Table Québec-Régions où la ministre des Affaires municipales et des Régions, Madame Nathalie Normandeau a confirmé l'augmentation des budgets des CRÉs, ce qui représente pour la CRÉ de l'Outaouais, une augmentation de 57,7 %.

**2 Motion de félicitations et de remerciements à la ministre Normandeau :**

**CA-07-08-100**

Il est proposé unanimement que la Conférence fasse parvenir une lettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions, Madame Nathalie Normandeau pour la féliciter et la remercier pour son excellent travail en regard de la régionalisation et de l'augmentation des budgets des CRÉs du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**c) Appel public de candidatures – Conseil de l'ordre national du Québec :**

Le président a rencontré la directrice du Conseil de l'ordre national du Québec début octobre et il invite les membres à soumettre des candidatures.

**d) Dépôt des calendriers des assemblées 2007-2008, de la Table Jeunesse Outaouais et de la commission sur les ressources naturelles et le territoire public :**

Le président dépose les trois calendriers des assemblées 2007-2008.

**e) Diffusion d'une déclaration en prévention du suicide :**

Le président dépose une lettre de la Fédération des cégeps concernant une signature d'une déclaration en prévention du suicide.

ATTENDU QU'à l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide, les 48 cégeps du Québec ont lancé le 10 septembre dernier une déclaration commune en prévention du suicide ;

ATTENDU QUE cette prise de position des cégeps vise à attirer l'attention de la population québécoise sur la nécessité de changer les choses afin de prévenir le suicide chez les jeunes et de contrer la banalisation de ce phénomène ;

**CA-07-08-101**

Monsieur Jean Perras appuyé par  
Madame Sylvie Daigle

propose que la Conférence régionale des élus appuie la déclaration en prévention du suicide suivante :

Parce qu'aujourd'hui, quatre de nos concitoyens s'ajouteront aux 14 600 québécois qui se sont suicidés dans les dix dernières années et que ces décès auront entraîné plus d'un demi-million de personnes dans un deuil douloureux ;

Parce que la première cause de décès chez les 15-19 ans est attribuable à un suicide et que le phénomène touche l'ensemble des régions du Québec ;

Parce que nous estimons qu'il est possible de contrer le phénomène du suicide par des actions concertées cohérentes et intensives de sorte que les personnes qui souffrent puissent bénéficier de ressources accessibles et efficaces ;

Parce que nous ne voulons plus perdre, par suicide, de père, de mère, de frère, de sœur, de fils, de fille, de parent, d'ami, de collègue, de voisin, d'étudiant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**f) Correspondance :**

Le président dépose la correspondance reçue depuis le dernier Conseil d'administration.

Madame Louise Poirier remercie les membres de la CRÉO de leur position régionale face à la problématique des algues bleu-vert.

Madame Lise Waters souligne que les lettres de remerciement de la CRÉO ont été grandement appréciées par les jeunes de l'Outaouais.

- g) Lettre d'invitation au ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Monsieur Jean-Pierre Blackburn :

CA-07-08-102

Monsieur Marc Bureau appuyé par  
Monsieur Raymond Durocher

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais fasse parvenir une lettre d'invitation au ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Monsieur Jean-Pierre Blackburn afin qu'il puisse rencontrer les membres du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6.- RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

### a) Activités :

Le président demande au directeur général de présenter ses activités. Monsieur Jean Hébert informe les membres qu'il y a deux nouveaux employés à la CRÉO, soit Madame Kim Claveau en remplacement du congé de maternité de l'agente de projets de la Table Jeunesse Outaouais et Madame Manon Valois adjointe administrative et leur souhaite la bienvenue.

Monsieur Melvin Jomphe qui remplaçait Madame Roxanne Lauzon en congé de maladie nous a quitté le 12 octobre dernier pour occuper le poste d'adjoint au directeur général à la Fédération canadienne des municipalités.

Allocution au colloque sur les enjeux du schéma d'aménagement à la MRC des Collines-de-l'Outaouais le 19 septembre 2007.

Animation d'un atelier à la Foire sur l'économie sociale le 12 octobre dernier.

Il y a eu plusieurs rencontres en vue de signer une entente spécifique avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec plus spécifiquement concernant les jeunes artistes professionnels.

Présence au rassemblement à Montréal le 4 octobre dernier sur la condition féminine. La première rencontre en vue de signer une entente spécifique Femmes et développement régional aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2007 avec tous les intervenants impliqués.

Il y a eu plusieurs rencontres concernant la filière technologique.

Ouverture par le ministère Tourisme Québec à signer une entente spécifique ciblant le développement de l'offre touristique en Outaouais.

Rencontre avec les directeurs généraux des MRC de l'Outaouais le 5 octobre dernier.

Participation au comité aviseur de Développement économique Canada le 11 octobre 2007.

Le directeur général a déposé les offres du comité administratif sur le renouvellement de la convention collective auprès des employés syndiqués de la CRÉ.

Organisation par la permanence pour la tenue d'une rencontre intersectorielle avec les membres de toutes les commissions régionales fin novembre ou début décembre.

Discussions avec la direction régionale du MRNF de l'Outaouais afin d'obtenir un budget récurrent pour la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais.

**b) Adoption de l'évolution des dépenses des mois de juillet et août 2007 :**

Le président demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter l'évolution des dépenses des mois de juillet et août 2007.

**CA-07-08-103**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Monsieur Armand Renaud

propose d'adopter l'évolution des dépenses des mois de juillet et août 2007, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**c) 1 Budget révisé 2007-2008 :**

Le directeur général, Monsieur Jean Hébert présente un budget révisé pour l'année 2007-2008 compte tenu de l'augmentation annoncée par la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ATTENDU l'annonce, par la ministre des Affaires municipales et des Régions, Madame Nathalie Normandeau de l'augmentation de 927 202 \$ du budget du Fonds de développement régional (FDR) portant le budget total de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à 2 536 686 \$ ;

ATTENDU QUE tel que convenu avec notre vérificatrice comptable, nous devons créer une provision afin de couvrir les journées de vacances et les jours de maladie accumulés à payer au personnel au 31 mars ;

ATTENDU l'ajustement des salaires selon les nouvelles échelles de salaires de la nouvelle convention collective des professionnels et des employés non-syndiqués de la CRÉO du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2008 ;

ATTENDU l'augmentation de notre budget de visibilité et de communication afin de soutenir notre plan de communication et de visibilité ;

ATTENDU l'ouverture éventuelle d'un poste de directeur général adjoint ;

**CA-07-08-104**

Madame Christine Émond-Lapointe appuyée par  
Monsieur Jean Perras

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le budget révisé 2007-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2 Poste de directeur général adjoint à la CRÉO :**

**CA-07-08-105**

Madame Christine Émond-Lapointe appuyée par  
Madame Sylvie Daigle

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais mandate le comité administratif et le directeur général pour qu'ils définissent le mandat d'un directeur général adjoint à la CRÉO et qu'ils présentent ce mandat au prochain conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**d) Tableau Fonds de développement régional (FDR) et ententes spécifiques y incluant les projets déposés 2007-2008 :**

Le directeur général, Monsieur Jean Hébert présente le tableau du Fonds de développement régional (FDR) et des ententes spécifiques y incluant les projets déposés 2007-2008.

**e) Revue de presse :**

Le directeur général présente les activités de communication de la CRÉO. Madame Louise Poirier félicite l'agent de développement en communication et la permanence pour la visibilité accrue de la CRÉ dans les médias et les journaux.

**f) Avis régional sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie :**

Le directeur général dépose l'avis régional sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie puisque cet avis a reçu l'approbation des membres par courriel.

**g) 1 Entente administrative – Ministère des Transports – Projet de planification régionale du transport collectif sur le territoire de l'Outaouais :**

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, le ministère des Transports cherche à intégrer les divers services de transport collectif existant au sein d'un même territoire en fonction de leurs besoins pour un meilleur service aux citoyens et afin d'éviter les dédoublements de services et la sous-utilisation des ressources disponibles ;

ATTENDU QUE l'ensemble des efforts du ministère des Transports s'articule autour d'une participation accrue des municipalités régionales de comté (MRC) à l'organisation du transport collectif sur leur territoire, car elle constitue présentement la structure territoriale la plus apte à gérer l'ensemble de la demande et l'offre de service en matière de transport collectif ;

ATTENDU QUE le gouvernement reconnaît aux Conférences régionales des élus (CRÉ) un rôle de planification sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, en vigueur depuis le 14 février 2007, soutient les efforts des CRÉs à se doter d'une vision régionale du transport collectif et d'une utilisation plus rationnelle des ressources ;

ATTENDU QUE les modalités, du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, prévoient une aide annuelle maximale de 100 000 \$ pour la durée du programme et que la CRÉ s'engage à fournir un montant équivalent ;

ATTENDU QUE les modalités du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional reconnaissent la nécessité d'une entente établissant les responsabilités de chacune, ainsi que la répartition des coûts du projet de planification ;

ATTENDU QUE l'ensemble des MRC présentes sur le territoire de la CRÉO, ainsi que la ville de Gatineau, appuient le présent projet par voie de résolution ;

#### **CA-07-08-106**

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par  
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais accepte l'offre du ministère des Transports du Québec et que le directeur général amorce les travaux afin de finaliser le projet d'entente avec le ministère des Transports du Québec portant sur la réalisation du projet de *Planification régionale du transport collectif sur le territoire de l'Outaouais*.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise monsieur Marc Carrière, président de la CRÉO pour signer l'entente avec le Ministère des Transports du Québec soutenant la réalisation de la *Planification régionale du transport collectif sur le territoire de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais*;

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, réserve une somme de 200 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement régional pour la réalisation du projet, soit 100 000 \$ pour l'année 2007-2008 et 100 000 \$ pour l'année 2008-2009 et en cela, modifie sa résolution du 30 avril 2007 : Entente entre la CRÉO et le ministère des Transports du Québec (MTQ) sur le transport collectif régional en Outaouais (CA-06-07-10).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 **Ministère des Transports du Québec - Volet I :**

**CA-07-08-107**

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par  
Monsieur Normand Vachon

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais entreprenne des démarches auprès du ministère des Transports du Québec afin que le Volet I du programme de transport collectif soit opérationnel le plus tôt possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**h) Entente administrative – Ministère de la Famille – Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs :**

ATTENDU QU'au cours du mois de février dernier, le gouvernement du Québec affichait ses orientations, dans le cadre du dépôt du budget, en accordant une somme de 200 millions de dollars (200 M\$) au réseau de services de garde pour adapter et bonifier l'offre de service ainsi qu'en allouant 20 000 nouvelles places au sein de ce réseau ;

ATTENDU QUE dans ce projet gouvernemental, des sommes seront octroyées pour développer à la fois de nouvelles places, mais aussi pour permettre au réseau de mieux répondre à de nouveaux besoins exprimés par les familles tels : l'accueil des enfants handicapés ; les horaires atypiques ; les clientèles des milieux défavorisés ; et autres ;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille souhaite favoriser le mieux-être et l'épanouissement des familles et le développement des enfants en concertation avec ses partenaires gouvernementaux et les intervenants du milieu de façon à favoriser la complémentarité et l'efficacité de leurs interventions ;

ATTENDU QUE la ministre veut s'assurer de l'adéquation entre l'offre de services et les besoins variés des parents et des enfants ;

ATTENDU QUE la ministre désire élaborer une stratégie d'optimisation du réseau et de mise en œuvre d'un plan de développement de places additionnelles en services de garde subventionnée pour le Québec ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais a été identifiée comme l'interlocutrice privilégiée de la ministre dans le dossier ;

ATTENDU QUE la ministre désire consentir à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, dans le cadre d'une entente spécifique sur la réalisation d'un Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs, un soutien financier et qu'il y a lieu de prévoir les modalités et conditions de ce soutien ;

**CA-07-08-108**

Madame Christine Émond-Lapointe appuyée par  
Madame Marlène Thonnard

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais accepte l'offre de la ministre de la Famille et que la direction générale finalise le projet d'entente portant sur la réalisation du *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs*.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise Monsieur Marc Carrière, président de la CRÉO à signer l'entente avec la ministre de la Famille appuyant financièrement la réalisation du *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.- **PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II – RAPPORT 2006-2007**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est DÉLÉGATAIRE, en vertu d'une entente signée avec le Ministre délégué à la Forêt et à la Faune, du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II 2006-2007;

ATTENDU QUE la CRÉO a l'obligation, en vertu de l'article 4.15 du protocole, de déposer au directeur régional de Forêt Québec de la région concernée, un rapport annuel d'activités ;

ATTENDU QUE ce rapport doit notamment présenter la description, le coût total des projets réalisés, l'identification des promoteurs, les montants versés aux promoteurs et le nombre d'emplois créés dans les projets ;

ATTENDU QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, du Pontiac, de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais administrent le programme sur leur territoire respectif ;

ATTENDU QUE les MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, du Pontiac, de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais ont déposé à la CRÉO, un rapport final des activités attestant qu'ils sont conformes aux exigences de l'article 4.15 du protocole ;

**CA-07-08-109**

Monsieur Raymond Durocher appuyé par  
Madame Paulette Lalonde

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le rapport annuel MRC-CRÉO 2006-2007 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II et ses annexes. Ce rapport sera transmis à la direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.- ENTENTE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN D'ACTION DU CRÉNEAU D'EXCELLENCE « INDUSTRIE DE LA LANGUE » DE L'OUTAOUAIS 2007-2012

ATTENDU QUE le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) vise le développement du plein potentiel économique des secteurs d'activités pour lesquels les régions ont des forces et des atouts spécifiques (créneaux d'excellence), et ce, dans la perspective de se démarquer à l'échelle internationale ;

ATTENDU QUE la démarche ACCORD, pilotée par les gens d'affaires, mise sur les relations de proximité en mobilisant et en mettant en réseau les entreprises, les institutions de recherche et de formation ainsi que les autres intervenants économiques (système productif régional) pour réaliser des stratégies et des projets structurants communs (R&D et innovation, exportations, etc.) permettant d'accroître la compétitivité du secteur et du territoire donné ;

ATTENDU QUE cette démarche se déroule en deux phases menant à la signature d'ententes : 1) une entente de principe qui identifie les créneaux d'excellence de la région ; 2) une entente de mise en œuvre par créneau portant sur la réalisation d'une stratégie et d'un plan d'action de développement du créneau excellence ;

ATTENDU QUE l'entente de principe signée avec la région de l'Outaouais le 31 mars 2004 reconnaît le créneau d'excellence émergent « Technologies langagières » renommé par la suite « Industrie de la langue » ;

ATTENDU QUE les documents intitulés « Stratégie de développement et plan d'action » pour le créneau d'excellence émergent « Industrie de la langue » 2007–2012 ont été réalisés sous la responsabilité du milieu régional de l'Outaouais et avec le support du GOUVERNEMENT ;

ATTENDU QUE ces documents ont été entérinés par le COMITÉ DE CRÉNEAU « Industrie de la langue » et le COMITÉ RÉGIONAL ACCORD le 15 février 2007 ;

ATTENDU QUE le GOUVERNEMENT a fait connaître ses avis et ses commentaires sur lesdits documents au cours, notamment, de la rencontre du 4 mai 2007 tenue à Québec ;

ATTENDU QUE la présente entente constitue un engagement moral des signataires à consentir les efforts requis et à mettre à contribution les outils et les moyens dont ils disposent pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie et de ce plan d'action ;

ATTENDU QUE les investissements financiers indiqués au plan d'action découlent d'évaluations sommaires et doivent être considérés, par les parties, comme étant des cibles à atteindre ;

ATTENDU QUE la contribution des partenaires gouvernementaux et privés peut s'effectuer de diverses façons, notamment en mettant à la disposition de la région l'expertise et les réseaux de compétences disponibles, en réalisant ou en supportant la réalisation d'études et de recherches, ou en contribuant financièrement à la réalisation de certains projets en lien avec leur champ d'action respectif ;

ATTENDU QU'un bon nombre d'actions relevées dans le plan sont déjà en cours et que la signature de la présente entente devrait concourir à améliorer sensiblement la convergence et la synergie de l'ensemble des intervenants impliqués dans le créneau ;

ATTENDU QUE la Planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais identifie le support et la mise en œuvre du créneau d'excellence « Industrie de la langue », notamment la consolidation et le développement du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL) comme une des orientations stratégiques ;

ATTENDU QUE la démarche ayant menée à l'identification et au plan de développement du créneau d'excellence émergent « Industrie de la langue » s'est déroulée sur plusieurs années, a nécessité l'implication de nombreux intervenants de l'Outaouais et suscite beaucoup d'attentes des partenaires régionaux au niveau de l'appui du gouvernement du Québec à sa mise en œuvre ;

ATTENDU QUE le développement d'un créneau d'excellence émergent tel « l'industrie de la langue » demande non seulement une stratégie de développement mais aussi des moyens financiers qui soient stables et continus dans le temps ;

ATTENDU QUE lors de la réunion des présidents des comités régionaux ACCORD avec le ministre Bachand au mois de juin dernier, les présidents ont unanimement demandé la régionalisation du Fonds de soutien aux créneaux d'excellence et que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a donné suite à la demande en répartissant par région 67 % de l'enveloppe globale du 97,5 M\$ couvrant la période 2007-2012 soit un montant de 65,6 M\$ qui représente 4,8 M\$ pour chacune des régions ressources et 4 M\$ pour chacune des régions centrales et que le comité régional ACCORD peut donc compter sur un montant dédié à l'Outaouais de 4 millions de dollars représentant 2 millions de dollars pour chacun des deux créneaux d'excellence actifs de la région ;

ATTENDU QU'à l'étape de la mise en œuvre de cette stratégie gouvernementale et du plan d'action de développement du créneau d'excellence émergent « Industrie de la langue », il est essentiel d'avoir un engagement politique et financier du gouvernement du Québec dans l'entente de mise en œuvre « Industrie de la langue » de l'Outaouais 2007-2012 ;

ATTENDU QUE l'entente de mise en œuvre proposée ne précise pas la responsabilité du comité régional ACCORD de l'Outaouais face aux avis et recommandations dans le choix des mesures ou des projets devant faire l'objet d'un financement du Fonds de soutien aux créneaux d'excellence ;

ATTENDU QUE le gouvernement accorde un financement additionnel aux régions ressources et que l'Outaouais compte deux MRC ressources sur son territoire ;

#### **CA-07-08-110**

Madame Marlène Thonnard appuyée par  
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) accepte de signer l'entente de mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du créneau d'excellence « Industrie de la langue » de l'Outaouais 2007-2012 conditionnellement à ce que le projet d'entente déposé soit bonifié en précisant :

- l'engagement financier du gouvernement du Québec pour les années 2007-2012 ;
- les pouvoirs d'orientation et de décision du comité régional ACCORD de l'Outaouais dans le choix des mesures ou des projets devant faire l'objet d'un financement du Fonds de soutien aux créneaux d'excellence ;

- la bonification de l'enveloppe régionalisée du Fonds de soutien aux créneaux d'excellence sur la base de la présence en Outaouais de deux MRC ressources (MRC du Pontiac et MRC de la Vallée-de-la-Gatineau) ;

ET

Que le président, Monsieur Marc Carrière, soit par la suite, autorisé à signer la nouvelle entente de mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du créneau d'excellence « Industrie de la langue » de l'Outaouais 2007-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.- **STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le 18 avril dernier, le Premier Ministre du Québec, Monsieur Jean Charest, a confié à Madame Marguerite Blais la responsabilité des aînés au sein du nouveau ministère de la Famille et des Aînés ;

ATTENDU QUE la Stratégie d'action en faveur des aînés, rendue publique par Madame Blais, a été adoptée dans le cadre du Budget 2007-2008 du Gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE la Stratégie d'action en faveur des aînés dégage des ressources de 12,5 M\$ sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux aînés ;

ATTENDU QUE de cette somme, un montant d'environ 120 000 \$ est réservé pour des projets en Outaouais, dans le cadre de signature d'une entente spécifique portant sur des actions régionales ;

ATTENDU QUE la ratification de l'entente spécifique portant sur les actions en faveur des aînés est prioritaire autant pour la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) que pour le gouvernement ;

**CA-07-08-111**

Madame Sylvie Daigle appuyée par  
Madame Jocelyne Houle

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais accepte l'offre du gouvernement du Québec et amorce les travaux afin d'en arriver à la signature d'une entente spécifique portant sur les besoins des aînés de la région le plus rapidement possible.

Et

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais forme un comité de travail avec la Table des aînés et retraités de l'Outaouais (TARO), l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais (ASSO) et les représentants du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) ainsi que des représentants du milieu municipal (ville de Gatineau et les MRC) pour identifier les orientations régionales à privilégier dans le cadre de la signature de l'entente spécifique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7.- COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVITÉS

### a) Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau :

Monsieur Pierre Rondeau, président de la commission régionale Développement social et santé informe les membres qu'il n'y a pas eu de rencontre de la commission.

### b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters :

Madame Lise Waters, présidente de la commission régionale Culture, loisir, sport fait le résumé des activités de la commission et elle présente un projet de résolution.

#### 1 Modification de la composition de la commission :

ATTENDU QUE le siège réservé au représentant Jeune est vacant suite au départ de Madame Isabelle Léger ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table Jeunesse Outaouais a entériné le choix de Monsieur Normand Veillette pour siéger à la Commission Culture, loisir, sport en tant que représentant de la Table Jeunesse Outaouais ;

#### CA-07-08-112

Madame Lise Waters appuyée par  
Madame Louise Poirier

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme Monsieur Normand Veillette comme membre de la commission Culture, loisir, sport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins :

En l'absence de Monsieur Aurèle Desjardins, président de la commission régionale Développement économique et emploi, Monsieur Jean Hébert informe les membres qu'il n'y a pas eu de rencontre de la commission.

### d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande :

Madame Paulette Lalande, présidente de la commission régionale Éducation, recherche et science précise qu'il n'y a pas eu de rencontre de la commission depuis le dernier conseil d'administration mais elle informe les membres que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport viendra en Outaouais au début janvier.

### e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Monsieur Denis Côté :

En l'absence du président de la commission, Monsieur Daniel Fortin, agent de développement à la CRÉO fait le résumé des activités de la commission et le directeur général dépose un projet de résolution.

**1 Modification des membres de la commission :**

ATTENDU QUE les membres de la commission Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, recommandent d'intégrer à la commission, un représentant de la Commission de la capitale nationale (CCN) ;

ATTENDU QUE la CCN a signifié officiellement son intérêt à participer aux travaux de la commission ;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais a désigné une nouvelle représentante pour siéger à la Commission protection de l'environnement, aménagement du territoire, transport ;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a désigné un nouveau représentant pour siéger à la commission Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais doit entériner la liste officielle et la composition des membres aux commissions de la CRÉO ;

**CA-07-08-113**

Monsieur Jean Perras appuyé par  
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais désigne, Monsieur François Lapointe, directeur de la Planification, design et utilisation du sol à la Commission de la capitale nationale (CCN), Madame Anabel Beaudry Sarazin de la Table jeunesse Outaouais et Monsieur Michel Bélanger, directeur du service de l'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour siéger à la commission Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2 Algues bleu-vert :**

Le directeur général informe les membres qu'il déposera au prochain conseil d'administration le processus d'élaboration du plan d'action régional pour lutter contre les algues bleu-vert.

**3 Matières résiduelles :**

Monsieur Pierre Rondeau, président de la Table des préfets, responsable du comité sur les matières résiduelles dépose le communiqué de presse du BAPE faisant état du rejet du projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake.

Le comité devra trouver des solutions temporaires et le plus rapidement possible des solutions permanentes afin que la région puisse disposer de ses matières résiduelles et respecter les échéances fixées par le gouvernement.

f) **Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière :**

Monsieur Marc Carrière, président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, fait le résumé des activités de la commission et présente six projets de résolution.

**1 Nomination des officiers à la commission :**

ATTENDU QU'à sa séance du 30 avril 2007, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté le *Règlement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais*, lequel règlement indique le rôle des officiers associés à cette commission ainsi que les modalités entourant leur nomination ;

ATTENDU QUE le règlement de la CRRNTO précise :

1. Que le président est :
  - Choisi et nommé par le conseil d'administration de la CRÉO et ce, pour un mandat de deux ans ;
  - Un élu municipal qui est membre de la Table des commissaires et qui est également membre du conseil d'administration de la CRÉO ;
2. Que le vice président est :
  - Choisi par la Table des commissaires de la CRRNTO et ce, parmi les commissaires de la CRRNTO qui ne font pas partie du groupe des élus municipaux ;
  - Nommé (confirmé) par le conseil d'administration de la CRÉO et ce, pour un mandat de deux ans ;
3. Que le directeur de la CRRNTO agit à titre de secrétaire de la commission ;

ATTENDU QUE la Table des commissaires entend choisir sa candidate ou son candidat au poste de vice-président lors de sa prochaine réunion prévue le 15 novembre 2007 ;

Madame Paulette Lalande propose la candidature de Monsieur Marc Carrière président sortant pour le poste de président de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais.

Après avoir demandé s'il y a d'autres candidatures, le directeur général demande à Monsieur Marc Carrière s'il accepte sa nomination.

Monsieur Marc Carrière accepte sa nomination.

## CA-07-08-114

Madame Louise Poirier appuyée par  
Monsieur Jean Perras

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais procède aux nominations suivantes :

- Monsieur Marc Carrière, au poste de président de la CRRNTO pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009 ;
- Monsieur Charles Blais au poste de secrétaire de la CRRNTO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2 Échéancier – Avis régional au MDDEP – Aires protégées en Outaouais :

ATTENDU QU' à sa séance du 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté une résolution par laquelle il demandait au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) « d'officialiser la demande d'avis régional faite à la CRÉO et d'obtenir un délai minimal de quatre mois afin de permettre à la CRÉO d'analyser la question et de faire les consultations régionales nécessaires à l'obtention d'un consensus régional » à l'égard de sa proposition dans le dossier du réseau des aires protégées en Outaouais ;

ATTENDU QUE le 20 juin 2007, les représentants du MDDEP invitaient officiellement la CRÉO à leur transmettre un avis régional à l'égard de la proposition de leur ministère sur les aires protégées, lequel avis régional devra leur être transmis d'ici la fin du mois de décembre 2007. Aussi, les représentants du MDDEP indiquaient que toute la documentation relative à ce dossier serait transmise à la CRÉO d'ici la fin du mois d'août 2007 ;

ATTENDU QUE la CRÉO demande à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) de procéder aux analyses, de consulter les acteurs socio-économiques de la région à l'égard de la proposition du MDDEP, et de lui apporter une recommandation en ce qui a trait à l'avis régional à transmettre au MDDEP et ce, à l'intérieur des délais prescrits ;

ATTENDU QU'en date du 26 septembre 2007, la CRÉO n'a toujours pas reçu du MDDEP la documentation relative à ce dossier ;

ATTENDU QUE la présente résolution émane d'une recommandation convenue à la Table des commissaires de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public en Outaouais le 26 septembre 2007 ;

## CA-07-08-115

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais indique au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la région de l'Outaouais entend toujours se donner un délai minimal de quatre (4) mois pour procéder aux analyses et aux consultations nécessaires à la production de son avis régional et ce, à partir du moment où elle recevra toute la documentation relative au dossier des aires protégées en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3 Entente MRNF – Révision du budget de l'exercice financier 2007-2008 pour les activités de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais :**

ATTENDU QUE le 12 mars 2007, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté le budget de l'exercice financier 2007-2008 pour les activités de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public en Outaouais ;

ATTENDU QUE le financement des activités inscrites dans ce budget provient de l'enveloppe budgétaire intérimaire de 4,5 millions de dollars, laquelle enveloppe a été confirmée par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune le 25 janvier 2007 ;

ATTENDU QUE l'utilisation de cette enveloppe budgétaire intérimaire a pour but de permettre aux régions de poursuivre leurs activités liées à l'implantation de leurs commissions respectives et ce, pour l'exercice 2007-2008 ;

ATTENDU QUE le 27 août 2007, la CRÉO a transmis à la direction régionale du MRNF sa demande à l'égard de ses besoins financiers intérimaires pour l'exercice 2007-2008 (réf. à l'entente #2), lesquels besoins financiers intérimaires s'établissent à 250 000 \$ ;

ATTENDU QU'à l'égard de cette correspondance, la direction régionale du MRNF a invité la CRÉO à procéder à une révision (mise à jour) du budget qu'elle a adoptée le 12 mars 2007 ;

ATTENDU QUE ce financement intérimaire s'effectuera par la voie d'une entente intérimaire (Entente #2) à être ratifiée sous peu par la CRÉO et le MRNF ;

ATTENDU QU'en date du 31 mars 2007, le solde non-utilisé de l'entente #1 (exercice 2006-2007) à l'égard du Programme d'implantation des CRRNT s'élevait à 89 078 \$ ;

ATTENDU QUE ce solde non-utilisé est reporté à l'exercice financier 2007-2008 ;

ATTENDU QUE la proposition régionale de l'Outaouais vise une approche de développement intégré qui touche non seulement la forêt mais l'ensemble des ressources naturelles présentes sur son territoire ;

ATTENDU QUE cette entente #2 représente un financement intérimaire pour la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le président et le directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais négocient avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune un financement de l'ordre de 650 000 \$ ;

#### CA-07-08-116

Madame Jocelyne Houle appuyée par  
Monsieur Armand Renaud

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte la révision du budget de l'exercice financier 2007-2008 pour les activités de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public en Outaouais.

Et

De poursuivre les pourparlers avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin d'obtenir le financement nécessaire pour combler la totalité des besoins financiers de l'exercice financier 2007-2008 tels qu'établis dans la proposition régionale à l'égard du mandat relatif à l'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) et du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire public de l'Outaouais (PRDIRT) :

Item	Besoins financiers 2007-2008	Financement confirmé	Écart à combler
CRRNTO	382 939 \$	262 020 \$	120 919 \$
PRDIRT	275 405 \$	64 559 \$	210 846 \$
TOTAL	658 344 \$	326 579 \$	331 765 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4 1<sup>er</sup> colloque régional sous le thème de « l'Aménagement écosystémique de la forêt feuillue en Outaouais » :

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais vient de mettre en place sa Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public (CRRNTO) et qu'une des premières responsabilités de cette commission est de voir à l'élaboration d'un Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) ;

ATTENDU QU'à sa séance du 30 avril 2007, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté le Règlement de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le règlement de la CRRNTO stipule qu'à l'égard des stratégies de développement qu'elle aura à déployer, la région de l'Outaouais « reconnaît l'importance de respecter la capacité des écosystèmes à supporter les activités de développement afin que ceux-ci maintiennent leurs rôles respectifs au sein des grands cycles naturels, et produisent, de façon durable, les ressources nécessaires à l'épanouissement des collectivités » ;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit la tenue, une fois l'an, « d'un colloque régional sur une question d'actualité touchant la conservation des écosystèmes, la protection de l'environnement et la mise en valeur des ressources naturelles » ;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais a clairement signifié « qu'elle entendait exercer un leadership, à l'échelle nationale, en ce qui a trait à l'aménagement et à la sylviculture des forêts de pins et de feuillus au Québec » (réf. Au plan d'action sur la possibilité forestière) ;

ATTENDU QUE dès lors, il devient impératif pour la région de l'Outaouais de bien définir cette importante notion qu'est l'aménagement écosystémique pour ensuite s'assurer que tous les acteurs de son territoire en aient une compréhension commune ;

ATTENDU QUE la tenue d'un colloque d'envergure nationale sous la thématique de l'Aménagement écosystémique de la forêt feuillue en Outaouais vise justement à définir le concept d'aménagement écosystémique, à préciser les modalités d'application de ce concept dans une perspective de planification du développement durable des ressources naturelles en forêt feuillue, et à établir le leadership de la région de l'Outaouais en ce qui a trait à l'aménagement des forêts de feuillus et de pins ;

ATTENDU QUE la CRÉO a invité l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) à lui déposer une proposition visant l'organisation du 1<sup>er</sup> colloque régional sous la thématique de l'Aménagement écosystémique de la forêt feuillue en Outaouais ;

ATTENDU QUE l'Institut québécois de l'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) a transmis sa proposition à la CRÉO (réf. Fiche de projet jointe aux présentes) ;

ATTENDU QUE la participation financière demandée à la CRÉO par l'IQAFF (50 000 \$) correspond à 35,6% du financement nécessaire à la tenue de ce 1<sup>er</sup> colloque régional ;

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté la répartition de l'enveloppe budgétaire (279 000 \$ au total) associée au Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts pour l'exercice 2007-2008 dans laquelle une somme de 75 000 \$ a été réservée pour le champ d'activités « Soutien en matière d'éducation forestière et de transfert technologique » ;

ATTENDU QUE la CRÉO ratifiera, d'ici peu, une nouvelle entente (Entente #2) avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, laquelle entente confirmera le versement à la CRÉO d'une enveloppe supplémentaire de 250 000 \$ afin de poursuivre ses activités dans le programme d'implantation de sa CRRNT pour l'exercice financier 2007-2008 ;

ATTENDU QU'à l'égard de ce financement supplémentaire, la CRÉO a réservé une enveloppe de 40 000 \$ pour la tenue de son 1<sup>er</sup> colloque régional (réf. à la révision du budget de l'exercice 2007-2008 en date du 15 octobre 2007) ;

ATTENDU QUE la crise qui sévit présentement dans le secteur forestier fait en sorte que la région de l'Outaouais doit agir rapidement sur plusieurs plans et qu'à cet égard, elle doit faire une gestion efficiente des ressources financières mises à sa disposition ;

ATTENDU QUE le directeur général de la CRÉO ainsi que le directeur de la CRRNTO recommandent d'autoriser un montant maximal de 50 000 \$ à l'IQAFF pour la tenue du 1<sup>er</sup> colloque régional sous la thématique de « L'aménagement écosystémique de la forêt feuillue en Outaouais » et ce, en précisant au protocole d'entente :

- Que le total des dépenses admissibles du projet ne pourra en aucun cas excéder 140 140 \$ ;
- Que sur la base des dépenses admissibles (140 140 \$), tout bénéfice sera partagé à parts égales entre la CRÉO et l'IQAFF ;

#### CA-07-08-117

Monsieur Michel Allard appuyé par  
Madame Christine Émond-Lapointe

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse un montant maximal de 50 000 \$ à l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) pour l'organisation du 1<sup>er</sup> colloque régional sous la thématique « L'aménagement écosystémique de la forêt feuillue en Outaouais », dont :

- Un montant maximal de 10 000 \$ proviendra du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF) ;
- Un montant maximal de 40 000 \$ proviendra du budget de l'exercice financier 2007-2008 de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais.

ET

Que le protocole d'entente associé à ce montant précise :

- Que le total des dépenses admissibles du projet ne pourra en aucun cas excéder les 140 140 \$ ;
- Que sur la base des dépenses admissibles (140 140 \$), tout bénéfice sera partagé à parts égales entre la CRÉO et l'IQAFF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5 Mémoire CRÉO – « Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois » :

ATTENDU QUE le Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois qui se tiendra les 10, 11 et 12 décembre prochains se veut un événement des plus importants ;

ATTENDU QUE ce sommet a pour objectif d'apporter des solutions concrètes et à brève échéance afin :

- I. D'atténuer l'impact de la crise actuelle sur les entreprises, les travailleurs et les communautés ;
- II. De répondre aux grandes problématiques de notre gestion forestière ;

ATTENDU QUE les quatre (4) thématiques de ce sommet sont :

- La gouvernance et le territoire ;
- La conservation, la mise en valeur et l'utilisation des ressources et du milieu forestier ;
- La compétitivité de l'industrie forestière ;
- L'emploi ;

ATTENDU QUE l'objectif et les thématiques de ce sommet sont intimement liés au rôle, aux mandats et aux responsabilités de la CRRNTO ;

ATTENDU QU'au cours de la dernière année, la CRÉO a procédé à l'adoption de trois (3) documents dans lesquels on retrouve les principaux éléments de la vision et des visées de la région de l'Outaouais à l'égard de son secteur forestier. Ces documents étant :

- Proposition régionale à l'égard de l'implantation de la CRRNT et du PRDIRT (décembre 2006) ;
- Plan d'action – ACCORD Créneau d'excellence pour la production et la transformation du bois de type feuillu (avril 2007) ;
- Analyses complémentaires et plan d'action à l'égard du calcul de la possibilité forestière sur territoire public en Outaouais pour la période 2008-2013 (juin 2007) ;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais a clairement indiqué qu'elle entend jouer un rôle de premier plan à la recherche de solutions durables face à la crise que vit le secteur forestier ;

ATTENDU QUE la présente résolution émane d'une recommandation convenue à la Table des commissaires de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais le 26 septembre 2007, laquelle recommandation propose :

« ...que la CRÉO voit à la préparation d'un court mémoire qui sera déposé dans le cadre du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois. Ce mémoire reprendra les principaux éléments que l'on retrouve dans les documents adoptés par la CRÉO, notamment :

- Le préambule que l'on retrouve dans le règlement de la CRRNTO ;
- L'importance de la régionalisation ;
- L'aménagement et la sylviculture des pins et des feuillus ;
- La 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> transformation des bois de pins et de feuillus ;
- La biomasse forestière ;

ATTENDU QUE ce mémoire à préparer doit être transmis aux instances du sommet d'ici la fin du mois d'octobre 2007 ;

**CA-07-08-118**

Madame Sylvie Daigle appuyée par  
Monsieur Armand Renaud

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais mandate le directeur de la CRRNTO pour voir à la préparation de ce court mémoire.

ET

Mandate un comité pour voir à la validation du contenu du mémoire à transmettre aux instances du sommet. Ce comité étant composé comme suit :

- Madame Paulette Lalande, préfet de la MRC de Papineau ;
- Monsieur Marc Carrière, préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;
- Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC du Pontiac ;
- Monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;
- Monsieur Aurèle Desjardins, conseiller municipal à la ville de Gatineau ;
- Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6 Journées portes ouvertes sur la forêt de l'Outaouais – 2<sup>e</sup> édition :**

ATTENDU QUE le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a délégué à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) la responsabilité de la gestion régionale du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF) ;

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté la répartition de l'enveloppe budgétaire régionale (279 000 \$ au total) associée au PPRMVF pour l'exercice 2007-2008 dans laquelle une somme de 75 000 \$ a été réservée pour le 2<sup>e</sup> champ d'activités « Soutien en matière d'éducation forestière et de transfert technologique » ;

ATTENDU QUE le 30 avril, le conseil d'administration de la CRÉO a du même coup adopté le document « PPRMVF 2007-2008 – Orientations et critères » dans lequel il est précisé que la CRÉO entend favoriser, dans le cadre de ce programme, les projets qui démontreront un réel alignement avec les activités de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) ;

ATTENDU QUE le projet cadre spécifiquement dans le 2<sup>e</sup> champ d'activités du PPRMVF ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit à l'intérieur du domaine des activités de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais ;

**CA-07-08-119**

Monsieur Raymond Durocher appuyé par  
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts, un montant maximum de 50 000 \$ à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises pour la réalisation du projet intitulé : « Journées portes ouvertes sur la forêt de l'Outaouais - 2<sup>e</sup> édition ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) **Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussières :**

Monsieur Félix Bussières, coordonnateur de la Table Jeunesse Outaouais fait le résumé des activités de la Table Jeunesse Outaouais

8.- **COMITÉ RÉGIONAL – RAPPORT D'ACTIVITÉS**

a) **Comité des sentiers VHR, Madame Jocelyne Houle :**

Madame Jocelyne Houle, présidente du comité des sentiers VHR fait le résumé des activités du comité et présente un projet de résolution.

**1 Projet pilote – Réserve faunique Papineau-Labelle :**

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a adopté, en juin 2006, le projet de loi 9 visant à assurer un meilleur encadrement de la pratique des VHR et à créer des tables régionales de concertation ;

ATTENDU QUE les Tables régionales de concertation sur les véhicules hors route (VHR) ont pour mandat d'établir des réseaux interrégionaux à partir des sentiers existants pour la pratique de la motoneige et du VHR ;

ATTENDU QUE dans l'Outaouais le lien interrégional est/ouest pour le VHR ne peut se développer sans passer sur le territoire de la Réserve faunique Papineau-Labelle ;

ATTENDU QUE la Réserve faunique Papineau-Labelle est déjà traversée par un sentier de motoneige ;

ATTENDU QUE d'autres réserves fauniques, par le développement de sentiers, accommodent la pratique du VHR ;

ATTENDU QUE la Table régionale de concertation sur les VHR a décidé unanimement de demander à la Société des établissements de plein air du Québec la mise en place d'un projet pilote pour identifier un corridor est/ouest dans la Réserve faunique Papineau-Labelle ;

**CA-07-08-120**

Madame Paulette Lalande appuyée par  
Madame Christine Émond-Lapointe

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande à la Société des établissements de plein air du Québec de mettre en place un projet pilote visant l'identification et l'implantation d'un corridor qui traverserait d'est en ouest la Réserve faunique Papineau-Labelle afin de permettre la circulation contrôlée des utilisateurs de véhicules hors route (VHR) et leur permettre de traverser le territoire de la Réserve faunique Papineau-Labelle.

ET

Que le projet pilote devrait prévoir les règles et les conditions que devront respecter les utilisateurs de VHR afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la clientèle actuelle de la Réserve faunique et le respect de l'environnement.

ET

Que le projet pilote devra prévoir un processus d'évaluation conjoint afin d'en évaluer les impacts et déterminer s'il y a lieu de rendre permanent le corridor et son utilisation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Monsieur Jean Perras inscrit sa dissidence.

## 9.- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

### Projets :

#### a) **Évaluation environnementale – Modernisation du traversier de Quyon :**

ATTENDU QUE le projet s'inscrit, de l'avis des membres de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, dans une perspective de développement régional ;

ATTENDU QUE le projet de modernisation s'inscrit dans les orientations stratégiques régionales 2007-2012 et vise à harmoniser le lien transfrontalier Québec-Est ontarien ;

ATTENDU QUE la mise en service du nouveau traversier permettra d'accroître la capacité de charge et des types de véhicules (camions lourds, matériel industriel, équipements agricoles) ;

ATTENDU QUE le service projeté sera offert 12 mois par année ;

ATTENDU QUE ce projet permettra de moderniser les infrastructures, de se conformer aux règlements en vigueur et d'assurer une sécurité accrue pour les utilisateurs ;

ATTENDU QUE le nouveau traversier de Quyon permettra d'assurer une liaison interprovinciale permanente et ce pour une fraction du prix de construction d'un éventuel pont ;

ATTENDU QUE la mise en service du nouveau traversier aura, de l'avis des membres de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, un impact positif sur la réduction des gaz à effet de serres ;

ATTENDU QUE le projet vise à financer spécifiquement la réalisation de l'étude environnementale pour l'aménagement des rampes d'accès en berge et les travaux de dragage nécessaires pour l'installation du câble sur la rive québécoise de la rivière ;

ATTENDU QUE le projet aura des retombées directes sur le développement économique, social et la création d'emplois dans les MRC du Pontiac et des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la contribution financière de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) vise la réalisation de l'étude et n'engage pas la CRÉO dans le financement du projet de modernisation des infrastructures et de construction du nouveau traversier ;

#### CA-07-08-121

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par  
Madame Paulette Lalande

propose que la conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximum de 10 000 \$ à la corporation de l'Autorité portuaire Morh's Landing-Quyon inc. pour la réalisation d'une évaluation environnementale du projet de modernisation du Traversier de Quyon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**b) Entente administrative soutenant le plan d'action sur la diversification des choix professionnels des filles et des femmes notamment dans les métiers non traditionnels et les professions d'avenir (2007-2008) :**

ATTENDU QUE les activités décrites dans le projet Diversification des choix professionnels sont conformes aux objectifs de la Planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais, notamment la cible « Assurer la diversification, la valorisation et l'accessibilité de la formation professionnelle et de la formation technique (FPFT) » incluse dans l'axe de développement Éducation, recherche et science ;

ATTENDU QUE le projet présenté s'inscrit dans la stratégie globale Femmes et développement régional présenté aux membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ;

ATTENDU QUE les activités contenues dans ce projet découlent des priorités d'action identifiées par les différents partenaires du monde du travail et de l'éducation siégeant au sein du Comité régional en options non traditionnelles ;

ATTENDU QUE le bilan et l'évaluation de l'entente spécifique portant sur l'élargissement des choix professionnels des filles et des femmes notamment dans les métiers non traditionnels et les professions d'avenir réalisés par le comité de suivi sont positifs ;

ATTENDU QUE les activités du projet notamment la « Tournée des écoles » se dérouleront sur l'ensemble du territoire ;

ATTENDU QUE les partenaires (Emploi-Québec, Service régional de formation professionnelle de l'Outaouais, Table Jeunesse Outaouais) ont manifesté leur intérêt pour renouveler une entente administrative sur une base de deux ans ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus peut conclure avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant d'autres organismes, des ententes ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec confie à la Conférence régionale des élus la gestion du Fonds de développement régional devant servir à financer notamment des activités qui s'inscrivent dans les priorités de développement de la région ;

ATTENDU QUE l'accès aux métiers non traditionnels constitue pour les femmes une voie d'avenir et un levier essentiel à l'amélioration de leurs conditions de vie ;

ATTENDU QUE la présente entente poursuit les objectifs visés par l'entente spécifique portant sur l'élargissement des choix professionnels des filles et des femmes notamment dans les métiers non traditionnels et les professions d'avenir qui s'est terminée le 17 janvier 2006 ;

ATTENDU QUE la Politique québécoise de la science et de l'innovation a pour orientation de rejoindre d'abord les jeunes dans l'environnement scolaire, et qu'une attention particulière doit être accordée au développement précoce de l'intérêt des filles pour des activités à caractère scientifique et technique ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a adopté une stratégie nationale à l'égard de la main-d'œuvre féminine à portée régionale et locale et qu'une des orientations vise la diversification des choix professionnels des femmes ;

#### CA-07-08-122

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par  
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais mandate messieurs Marc Carrière, président de la CRÉO et Jean Hébert, directeur général de la CRÉO pour signer l'entente administrative avec Emploi-Québec, Service régional de formation professionnelle de l'Outaouais et la Table Jeunesse Outaouais, soutenant le plan d'action sur la diversification des choix professionnels des filles et des femmes notamment dans les métiers non traditionnels et les professions d'avenir (2007 et 2008).

Et

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, verse une somme de 30 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement régional à Option Femmes Emploi pour réaliser le projet portant sur l'élargissement des choix professionnels des filles et des femmes notamment dans les métiers non traditionnels et les professions d'avenir, soit 15 000 \$ pour l'année 2007 et 15 000 \$, après évaluation, pour l'année 2008, payable selon les modalités prévues au protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Besoins des familles de l'Outaouais en services de garde – Phase II :**

ATTENDU QU'au cours du mois de février dernier, le gouvernement du Québec affichait ses orientations, dans le cadre du dépôt du budget, en accordant une somme de 200 millions de dollars (200 M\$) au réseau de services de garde pour adapter et bonifier l'offre de service ainsi qu'en allouant 20 000 nouvelles places au sein de ce réseau ;

ATTENDU QUE dans ce projet gouvernemental, des sommes seront octroyées pour développer à la fois de nouvelles places, mais aussi pour permettre au réseau de mieux répondre à de nouveaux besoins exprimés par les familles tels : l'accueil des enfants handicapés ; les horaires atypiques ; les clientèles des milieux défavorisés ; et autres ;

ATTENDU QUE l'approche intégrée de développement régional de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais vise à outiller la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) dans sa prise de décision, dans son analyse et dans la réalisation d'actions régionales structurantes ;

ATTENDU QUE le premier enjeu de l'axe Développement social et santé, énoncé dans la PSR 2007-2012, est d'assurer « l'accessibilité et la proximité des services pour chaque territoire de la région » et que le cinquième enjeu du même axe est de « s'ajuster aux changements démographiques anticipés » ;

ATTENDU QUE les données recueillies dans le cadre de l'étude de 2005 portant sur la mise en place d'un réseau de services de garde éducatifs à l'enfance en milieu familial, par le biais de Bureaux coordonnateurs, dans la région de l'Outaouais méritent d'être complétées par une nouvelle section sur les besoins des familles et par une mise à jour au sujet des listes d'attente ;

ATTENDU QUE le 13 août dernier, les membres du conseil d'administration de la CRÉO adoptaient une résolution prévoyant l'octroi d'un montant de 10 000 \$ à la réalisation d'une étude sur les besoins des familles de la région en matière de services de garde à l'enfance et qu'un appel d'offres a été lancé en date du 16 août 2007 ;

ATTENDU QUE ce processus d'appel d'offres a révélé que le montant de 10 000 \$ initialement réservé ne couvrirait que la première partie du devis soit l'analyse des besoins en nouvelles places en services de garde en Outaouais, mais qu'un montant supplémentaire de 10 369,45 \$ est nécessaire pour compléter l'étude par une analyse des nouveaux besoins exprimés par les familles (horaire atypique, enfants aux besoins spécifiques, et autres) (Phase II) ;

ATTENDU QUE pour obtenir notre juste part en matière de nouvelles places en services de garde à l'égard des mesures gouvernementales favorisant la consolidation et le développement du réseau de services de garde éducatifs à l'enfance, il est de première importance de compléter notre connaissance du secteur à la fois par des données sur les places manquantes, mais aussi sur la difficulté à répondre aux nouveaux besoins exprimés par les parents ;

ATTENDU QUE les intervenants du milieu, sous l'impulsion de la CRÉO et de l'Association des centres de la petite enfance de l'Outaouais (ACPEO) ont formé un comité régional qu'il serait important d'appuyer ;

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par  
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 10 000 \$ à l'Association des Centres de la petite enfance de l'Outaouais (ACPEO) et ce, afin de participer à la réalisation de la Phase II de l'étude sur les besoins actuels et futurs des familles de la région en matière de services de garde éducatifs à l'enfance.

Supprimé : réserve

ET

Que le conseil d'administration mandate la direction générale afin de poursuivre les démarches entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**d) VHR – Bonification de l'entente CRÉO-URLSO :**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec adoptait en juin 2006, la loi visant à assurer un meilleur encadrement de la pratique des VHR et la création d'une table régionale pilotée par la Conférence régionale des élus ou par une autre instance choisie par celle-ci ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus (CRÉO) a signé, en juin 2006, une entente de partenariat avec l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais (URLSO) dans laquelle il est convenu que l'URLSO, en tant qu'agente de concertation régionale, est responsable de la coordination de la Table de concertation sur les VHR de la CRÉO et que l'URLSO était prête à assurer d'autres mandats régionaux en loisir et en sport confiés par la CRÉO ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) met à la disposition de la CRÉO une somme annuelle de 40 000 \$ durant trois ans pour affecter une personne-ressource chargée de coordonner les travaux de la Table de concertation régionale sur les VHR et d'agir comme agent de liaison entre les clubs d'utilisateurs de véhicules hors route, les citoyens, les partenaires régionaux et les différentes instances gouvernementales ;

ATTENDU QUE la Table de concertation régionale sur les VHR vise à doter l'Outaouais de réseaux interrégionaux consensuels qui permettront une cohabitation harmonieuse entre les riverains et les utilisateurs d'ici novembre 2009 ;

ATTENDU QUE la Table de concertation régionale sur les VHR, suite à l'identification des problématiques, propose qu'un comité par MRC soit formé afin de connaître et répondre aux besoins de chaque milieu ;

ATTENDU QUE cette approche par MRC augmentera considérablement l'ampleur de la tâche et qu'une ressource à mi-temps est insuffisante pour réaliser le mandat selon l'échéancier prévu ;

**CA-07-08-124**

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par  
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional, un montant de 25 000 \$ à l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais afin de bonifier l'entente administrative CRÉO-URLSO déjà existante supportée par un financement du ministère des Transports du Québec, afin de permettre l'embauche d'une ressource affectée à temps plein au dossier et ainsi assurer la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**e) Ministère des Transports du Québec – Entente VHR :**

**CA-07-08-125**

Madame Lise Waters appuyée par  
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais fasse part à la ministre des Transports du Québec de son investissement dans la coordination du dossier véhicules hors-route (VHR) afin de pallier à l'insuffisance du ministère des Transports du Québec pour la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique agroalimentaire :

**f) Incubateur agroalimentaire – Phase VI :**

ATTENDU la signature, en juin 2005, de l'entente spécifique d'une durée de trois ans sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire est un des secteurs à fort potentiel pour la diversification de l'économie identifiés dans l'axe développement économique et emploi de la planification stratégique régionale 2007-2012 adoptée par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ;

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire de l'Outaouais vient de se doter d'un plan stratégique régional sectoriel 2006-2012 et d'un plan d'action régional 2006-2009 et que le Centre de Recherche et de Développement Technologique Agricole de l'Outaouais (CRÉDÉTAO) s'engage à mettre en œuvre les actions pour lesquelles il est imputable ;

ATTENDU QUE le premier enjeu identifié sous l'axe Développement économique et emploi de la PSR 2007-2012 est de soutenir le développement de l'entrepreneuriat et améliorer la compétitivité des entreprises ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique et qu'il a reçu l'approbation du comité de suivi de l'entente spécifique ;

CA-07-08-126

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par  
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique, un montant maximum de 6 183 \$ représentant 10 % des coûts totaux admissibles au Centre de Recherche et de Développement Technologique Agricole de l'Outaouais (CRÉDÉTAO) pour la réalisation de son projet « Incubateur agroalimentaire – Phase VI ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.- **FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FRIJ)**

Actions jeunesse structurantes :

a) **Diversification des choix professionnels :**

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a identifié l'entrepreneuriat et la persévérance scolaire comme étant des cibles prioritaires pour développer des Actions Jeunesse Structurantes (AJS) ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la TJO a réservé un montant de 186 900 \$ pour la réalisation d'Actions Jeunesse Structurantes (AJS) en entrepreneuriat et en persévérance scolaire ;

ATTENDU QUE le projet aura un impact sur l'ensemble des territoires de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le plan de financement du projet « Diversification des choix professionnels » devra prévoir un montant représentant 5% du financement annuel accordé par le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) afin de supporter financièrement la TJO pour la coordination de l'AJS-07-01b : persévérance scolaire et entrepreneuriat / volet « Diversification des choix professionnels » ;

ATTENDU QUE cette AJS impliquera des jeunes de tous les territoires de l'Outaouais : 6e année primaire de tout l'Outaouais, les secondaires III et IV de tout l'Outaouais et les secondaires V des quatre MRC ;

ATTENDU QUE cette AJS valorisera la diversification des choix professionnels chez les jeunes en leur faisant découvrir des métiers et/ou champs d'études où il y a des débouchés ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

Madame Paulette Lalande appuyée par  
Madame Louise Poirier

propose que pour permettre la réalisation de l'AJS-07-01b : persévérance scolaire et entrepreneuriat / volet « Diversification des choix professionnels », la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 52 500 \$ à Option Femmes Emploi. Ce montant sera réparti sur 2 ans de la façon suivante : 30 000 \$ en 2007-2008, 20 000 \$ en 2008-2009 et 2 500 \$ soit 1 250 \$ par année pour les frais de coordination de la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**b) Secondaire en spectacle et Rendez-vous Panquébécois (RVPO) :**

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a identifié l'art et la culture comme étant l'une des cibles prioritaires pour développer des Actions Jeunesse Structurantes (AJS) dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) 2006-2009 ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la TJO a réservé un montant de 150 000 \$ pour la réalisation d'Actions Jeunesse Structurantes (AJS) « Art et culture en Outaouais » ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) et la Table jeunesse Outaouais ont déjà accordé un financement de 30 000 \$ pour le financement de l'évènement Secondaire en spectacle en 2007 ;

ATTENDU QUE le volet formation de Secondaire en spectacle a été ajouté à la demande du conseil d'administration de la TJO ;

ATTENDU QUE le Rendez-vous Panquébécois de Secondaire en spectacle est une occasion de réunir en Outaouais plus de 1 000 jeunes provenant de chaque région du Québec en plus de permettre aux jeunes talents d'ici de se produire lors d'un évènement d'envergure provinciale dans leur propre région ;

ATTENDU QUE le projet a un impact sur tous les territoires de l'Outaouais et contribuera au rayonnement de la région à travers la province ;

ATTENDU QUE le plan de financement de « secondaire en spectacle et RVPO » devra prévoir un montant représentant 5% du financement annuel accordé par le FRIJ afin de supporter financièrement la TJO pour la coordination de l'AJS-07-02b : Art et Culture en Outaouais/ volet « Secondaire en spectacle et RVPO » ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

#### CA-07-08-128

Madame Paulette Lalande appuyée par  
Madame Louise Poirier

propose que pour permettre la réalisation de l'AJS-07-02b: Art et Culture en Outaouais/ volet « Secondaire en spectacle et Rendez-vous Panquébécois (RVPO)», la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant additionnel maximal de 63 000 \$ à l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais (URLSO). Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 10 000 \$ en 2008 pour la réalisation du volet formation de Secondaire en spectacle et 500 \$ en 2008 pour les frais de coordination de la TJO, 50 000 \$ pour la réalisation du RVPO en 2008 et 2 500 \$ pour les frais de coordination de la TJO en 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### c) Jeux du Québec Gatineau 2010 :

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a identifié l'identité, le sentiment d'appartenance et la participation citoyenne comme étant des cibles prioritaires pour développer des Actions Jeunesse Structurantes (AJS) dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) 2006-2009 ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la TJO a réservé un montant de 239 000 \$ pour la réalisation d'Actions Jeunesse Structurantes (AJS) « Identité, sentiment d'appartenance et participation citoyenne » ;

ATTENDU QUE le projet « Jeux du Québec Gatineau 2010 » a fait une demande d'appui à la TJO en date du 28 août 2007 ;

ATTENDU QUE le projet aura un impact sur tous les territoires de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la subvention accordée par la TJO est conditionnelle à l'obtention des Jeux du Québec 2010 par la ville de Gatineau ;

ATTENDU QUE le plan de financement du projet «Jeux du Québec Gatineau 2010 » devra prévoir un montant représentant 5% du financement annuel accordé par le FRIJ afin de supporter financièrement la TJO pour la coordination de l'AJS-07-03b : Identité, sentiment d'appartenance et participation citoyenne / volet « Jeux du Québec Gatineau 2010 » ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

#### CA-07-08-129

Madame Paulette Lalande appuyée par  
Madame Louise Poirier

propose que pour permettre la réalisation de l'AJS-07-03-b: Identité, sentiment d'appartenance et participation citoyenne / volet « Jeux du Québec Gatineau 2010 », la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 52 500 \$ à la ville de Gatineau conditionnellement à l'obtention des Jeux par celle-ci. Ce montant sera réparti sur 3 ans de la façon suivante : 10 000 \$ en 2008, 15 000 \$ en 2009, 25 000 \$ en 2010 et 2 500 \$ soit 833,33 \$ par année pour les frais de coordination de la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**d) Ateliers-conférences l'ART et l'ÈRE :**

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a identifié l'environnement comme étant l'une des cibles prioritaires pour développer des Actions Jeunesse Structurantes (AJS) dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) 2006-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Ateliers-conférences *l'Art et l'Ère* » a fait une demande dans le cadre de l'appel de projets FRIJ en date du 30 mars 2007 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection de projets, ainsi que le conseil d'administration de la TJO, désirent pouvoir transformer ce projet en AJS sur deux années ;

ATTENDU QUE ce projet répond à un besoin criant de sensibilisation à la protection de l'environnement chez les jeunes ;

ATTENDU QUE cette initiative permettra de sensibiliser la plupart des jeunes de tous les niveaux du secondaire en Outaouais ;

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO), a défini dans son plan d'action le besoin de mettre en place des activités de sensibilisation à l'environnement auprès des jeunes ;

ATTENDU QUE le projet aura un impact sur tous les territoires de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le plan de financement du projet « Ateliers-conférences *l'Art et l'Ère* » devra prévoir un montant représentant 5% du financement annuel accordé par le FRIJ afin de supporter financièrement la TJO pour la coordination de l'AJS 07-05c : Environnement / volet « Ateliers-Conférences l'Art et l'ÈRE » ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

**CA-07-08-130**

Madame Paulette Lalande appuyée par  
Madame Louise Poirier

propose que pour permettre la réalisation de l'AJS-07-05c: Environnement / volet « Ateliers – Conférences l'ART et l'ÉRE», la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 42 000 \$ au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO). Ce montant sera réparti sur deux ans de la façon suivante: 26 000 \$ pour 2007-2008, 16 000 \$ pour 2008-2009 et 2 000 \$ soit 1 000 \$ par année pour les frais de coordination de la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) **Festival Jeunesse Outaouais :**

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a identifié l'identité, le sentiment d'appartenance et la participation citoyenne comme étant des cibles prioritaires pour développer des Actions Jeunesse Structurantes (AJS) dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) 2006-2009 ;

ATTENDU QUE la TJO a réservé un montant de 239 000 \$ pour la réalisation d'une Action Jeunesse Structurante (AJS) « Identité, sentiment d'appartenance et participation citoyenne » ;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais, via le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) volet Actions jeunesse structurantes (AJS) a déjà consenti un montant de 91 000 \$ à la réalisation de trois éditions du Festival Jeunesse Outaouais pour 2006-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Festival Jeunesse Outaouais » a fait une demande d'appui supplémentaire à la TJO en septembre 2007 pour les éditions 2008 et 2009 notamment pour financer le Concours Défi jeunesse et pour l'embauche d'un (e) chargé (e) de projet ;

ATTENDU QUE le Concours Défi jeunesse sera instauré dans les écoles et réalisé dans le cadre scolaire à partir de l'édition 2008 ;

ATTENDU QUE compte tenu de la popularité grandissante et des nouveaux volets du festival, le Festival Jeunesse Outaouais nécessite un (e) chargé(e) de projet afin de prendre en charge la coordination de l'événement ;

ATTENDU QUE le projet aura un impact sur tous les territoires de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le plan de financement du projet « Festival Jeunesse Outaouais » devra prévoir un montant représentant 5% du financement annuel accordé par le FRIJ afin de supporter financièrement la TJO pour la coordination de l'AJS-07-03c Identité, sentiment d'appartenance et participation citoyenne / volet « Festival Jeunesse Outaouais » ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

#### CA-07-08-131

Madame Paulette Lalande appuyée par  
Madame Louise Poirier

propose que pour permettre la réalisation de l'AJS-07-03c Identité, sentiment d'appartenance et participation citoyenne / volet « Festival Jeunesse Outaouais », la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant additionnel maximal de 29 400 \$ à la Corporation du Festival Jeunesse Outaouais. Ce montant sera réparti sur 2 ans de la façon suivante : 20 000 \$ pour la réalisation du concours Défi jeunesse soit 10 000 \$ en 2008 et 10 000 \$ en 2009, 8 000 \$ pour la coordination du Festival Jeunesse Outaouais, soit 4 000 \$ en 2008 et 4 000 \$ en 2009 et 1 400 \$ pour les frais de coordination de la TJO soit 700 \$ en 2008 et 700 \$ en 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### f) Plan d'action des Tables jeunesse locales :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 239 000 \$ pour la réalisation d'Actions Jeunesse Structurantes (AJS) « Identité, sentiment d'appartenance et participation citoyenne » ;

ATTENDU QUE ce projet correspond aux critères d'une action jeunesse structurante et qu'il répond à plusieurs priorités de la Table jeunesse Outaouais : Implication des jeunes, Identité et sentiment d'appartenance ;

ATTENDU QUE la mise en œuvre des « Plans d'actions des tables jeunesse locales » favorisera la multiplication des activités de mobilisation des jeunes sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le financement des plans d'actions locaux permettra la diversification des profils des jeunes qui sont déjà impliqués au sein de la TJO ;

ATTENDU QUE le projet aura un impact sur tous les territoires de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le plan de financement du « plan d'action des tables jeunesse locales » devra prévoir un montant représentant 5% du financement annuel accordé par le FRIJ afin de supporter financièrement la TJO pour la coordination de l'AJS-07-03b : Identité, sentiment d'appartenance et participation citoyenne /volet « Plan d'action des tables locales » ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

#### CA-07-08-132

Madame Paulette Lalande appuyée par  
Madame Louise Poirier

propose que pour permettre la réalisation de l'AJS-07-03b: Identité, sentiment d'appartenance et participation citoyenne / volet « Plan d'action des tables locales », la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 131 250 \$ réparti sur deux ans aux organismes suivants :

**Le Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais (CLD des Collines-de-l'Outaouais)**, un montant total de 26 250 \$ réparti sur deux ans de la façon suivante : 12 500 \$ en 2007, 12 500 \$ en 2008 et 625 \$ par année pour les frais de coordination de la TJO.

**Le Centre local de développement de Papineau (CLD de Papineau)**, un montant total de 26 250 \$ réparti sur deux ans de la façon suivante : 12 500 \$ en 2007, 12 500 \$ en 2008 et 625 \$ par année pour les frais de coordination de la TJO.

**ZOOM 15-35 (Vallée-de-la-Gatineau)**, un montant total de 26 250 \$ réparti sur deux ans de la façon suivante : 12 500 \$ en 2007, 12 500 \$ en 2008 et 625 \$ par année pour les frais de coordination de la TJO.

**Le Club de recherche d'emploi du Pontiac (CREP)**, un montant total de 26 250 \$ réparti sur deux ans de la façon suivante : 12 500 \$ en 2007, 12 500 \$ en 2008 et 625 \$ par année pour les frais de coordination de la TJO.

**Le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais (CJEO)**, un montant total de 26 250 \$ réparti sur deux ans de la façon suivante : 12 500 \$ en 2007, 12 500 \$ en 2008 et 625 \$ par année pour les frais de coordination de la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.- **PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2007-2008 D'EMPLOI-QUÉBEC OUTAOUAIS**

Monsieur Claude Landry, directeur régional d'Emploi-Québec Outaouais et Monsieur Michel Allard, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais font la présentation du plan d'action régional 2007-2008 d'Emploi-Québec Outaouais.

15.- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CA-07-08-133**

Madame Christine Émond-Lapointe

propose la levée de l'assemblée à 12h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ